

Médecine d'Aptitude Sécurité : L'UNSA ÉVALUE LA DIRECTION INAPTE TEMPORAIRE !

Suite aux nouvelles législations et réglementations concernant la médecine d'aptitude sécurité, la Direction a mis en œuvre une série de rencontres autour d'un projet de référentiel. L'UNSA a mis en exergue de nombreux points d'inquiétudes et les problématiques d'application des nouvelles dispositions pour les agents.

Les rencontres n'ont pas apporté les réponses et éclaircissements que l'UNSA attendait.

L'UNSA demande :

- Que les agents soient traités de manière équitable en prenant en compte leurs conditions d'acheminement et d'éloignement des centres d'aptitude.
- Que soient mises en place des normes applicables à tous, validées par les CHSCT.
- Que les Branches et Domaines se conforment aux dispositions et règles communes pour l'ensemble des salariés sans interprétation menant à des disparités de traitement.
- Que l'on explique aux agents les pathologies recherchées par les examens sanguins.
- Que les examens complémentaires soient effectués dans le cadre de la médecine d'aptitude et que leurs frais soient intégralement pris en charge par l'entreprise
- Que la commission de recours pour les agents ayant des métiers autres que la conduite soit pluridisciplinaire en y intégrant à la fois les médecins, psychologues et représentant CHSCT.
- Que des actions de prévention soient mises en place tout au long de la carrière afin d'éviter au maximum les situations d'inaptitude sécurité.
- De déployer de nouveaux centres d'aptitude et d'améliorer l'organisation des locaux pour l'existant.

L'écriture du référentiel RH 0963

APTITUDE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE SÉCURITE FERROVIAIRE reste préoccupante !

Les réponses de la Direction ne sont pas satisfaisantes
et plongent l'UNSA dans l'incertitude.

L'UNSA dénonce une organisation déshumanisante de la médecine d'aptitude qui en fait une médecine « couperet » ne sélectionnant que les meilleurs éléments.

L'UNSA alerte l'entreprise sur le danger d'une réglementation « maison », adaptation plus ou moins libre de la législation allant même parfois au-delà des exigences du décret qui pourrait être à l'origine d'interprétations divergentes et de conflits.